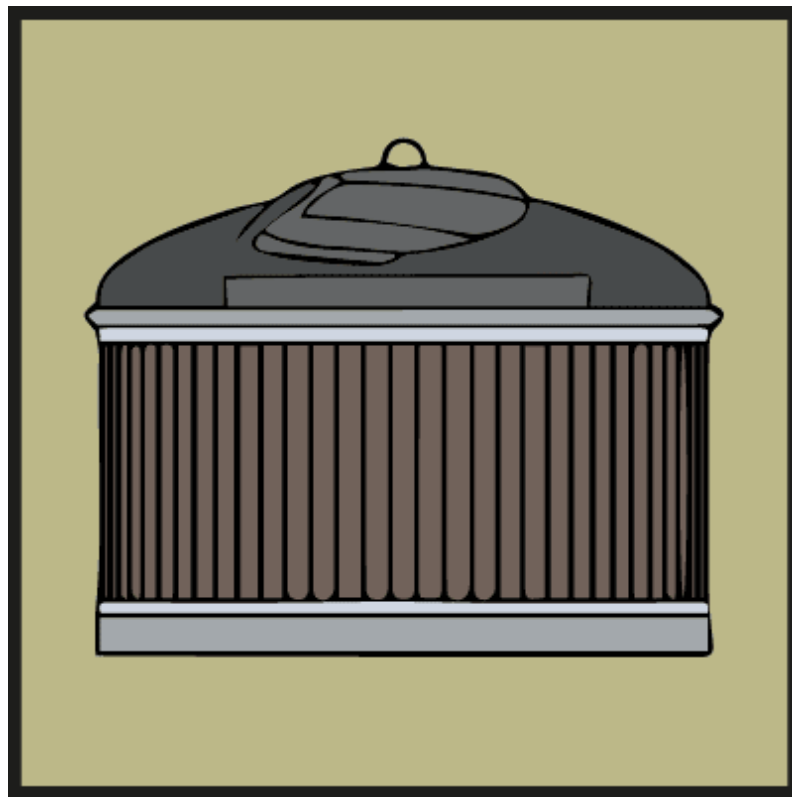




Conteneurs semi-enterrés

Mise en service prévue dans le premier trimestre de 2021 !

Dès la mise en service, les ordures ménagères ne seront plus ramassées sur les points blancs ! Et seuls les entreprises ou petits artisans seront autorisés à faire vider un conteneur muni d'une vignette officielle Celtor. Il sera impératif de posséder un conteneur de 800 lt ! ceux de 250 lt et 350 lt ne seront plus acceptés !



UNIQUEMENT LES SACS OFFICIELS CELTOR

POURRONT ÊTRE ÉLIMINÉS

DANS LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS !!!

Une amende sera infligée à toute personne qui ne dépose pas un sac officiel Celtor dans les conteneurs semi-enterrés.

De plus amples informations seront communiquées en temps utile.